



Libérons la parole



Les femmes, une sur dix, sont les première victimes des violences conjugales.

Une femmes meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint, compagnon, partenaire, ou ex.

Les violences conjugales peuvent s'exercer dans toutes les classes sociales sans distinction de culture et d'éducation.

FSPBA-CGT

LA PEUR, LA HONTE DOIVENT CHANGER DE CAMP!

Comment réagir, que dire si l'on soupçonne qu'une collègue, une proche subit des violences

Détecter les signes avertisseurs

est souvent malade, absente. ..

change soudain de comportement, essaie de masquer ses blessures, néglige son apparence

semble triste , anxieuse, s'isole , se replie sur soi, réticente à l'échange, se dévalorise....

E consomme des anxiolytiques, tabagisme, prise d'alcool...





ACCUEILLIR - ECOUTER - COMPRENDRE - SOUTENIR - ORIENTER

L'aborder avec bienveillance et empathie, créer un climat de confiance.

Commencer par des questions indirectes : Comment vas-tu ? Je te trouve changée, tu t'es absentée, tu as des soucis ? Comment ça se passe à la maison ?...

Le dialogue établi, poser des questions directes ou reformuler, employer le mot juste: Quelqu'un te fait du mal? As-tu subi des menaces, des insulte, des coups, des abus sexuels...

Si elle se dérobe (deni, minoration, refus d'entamer une action). Comprendre sa réaction, sa peur, sa honte, l'emprise, la pression sociale, la culpabilisation, le poids des stéréotypes.

Si elle se confie lui dire qu'elle a bien fait.

Dans tous les cas Respecter ses choix, mais lui expliquer les risques pour elle, ses enfants, ses proches , son travail. Que rien ne justifie ce qu'elle subit, que seul son agresseur est responsable des violences. Lui faire savoir votre disponibilité, pour la soutenir selon ses besoins. Il ne s'agit pas de remplacer les professionnel-les mais d'écouter et d'informer sur des dispositifs spécialisés.

L'agresseur est le seul responsable des violences conjugales

LES DIFFÉRENTS FORMES DES VIOLENCES CONJUGALES LES VIOLENCES SONT MULTIPLES ET PEUVENT COEXISTER

Physiques et sexuelles :

Bousculades, coups avec ou sans objet, strangulations, morsures, brûlures, séquestrations..., ;

Agressions sexuelles, viols.

• Psychologiques et verbales :

Intimidations, humiliations, dévalorisations, chantages affectifs, harcèlement, interdiction de fréquenter des amis, la famille...; Injures, menaces, cris, hurlements....

Économiques et administratives :

Contrôle des dépenses, des moyens de paiement, interdiction de travailler ; Confiscation de documents (carte nationale d'identité, carte vitale, passeport, livret de famille, carnet de santé, diplôme, etc.).



CES ACTES SONT INTERDITS ET PUNIS PAR LA LOI.

Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants http://www.legifrance.

Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel définit le délit de harcèlement sexuel - Article 222-33 du code pénal Les agressions sexuelles sont des délits - Article 222-27 à 222-30 Le viol est un crime - Article 222-23 à 222-26

Les violences conjugales sont inacceptables

DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



Fédération nationale solidarité femmes (FNSF)

75 boulevard Mac Donald 75019 Paris Téléphone : 39 19

http://www.solidaritefemmes.fr/

CIDFF DE PARIS

17, rue Jean Poulmarch 75010 PARIS 01 83 64 72 01 femmesinfo@cidffdeparis.fr www.infofemmes.com

PLANNING FAMILIAL 75

10, rue Vivienne 75002 PARIS 01 42 60 93 20 mfpf75@gmail.com Centre de planification



Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7, de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.



CONTACT

Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance

Case 537 -263, Rue de Paris -93515 Montreuil Cedex Téléphone : 01.55.82.77.87 Email: fspba@cgt.fr www.fspba.cgt.fr